

*Madame le Maire et le Conseil municipal
de Clonas sur Varèze*

2 0 1 3

*Ont le plaisir
de vous inviter
à la réception
de fin d'année*

*Le vendredi 21
décembre 2012
à 19h00 au
foyer communal*

SITE INTERNET

<http://www.clonas.fr>

- Vie associative
- Vie locale
- Informations pratiques ...



URBANISME

Dossiers ayant fait l'objet d'un arrêté du Maire sur proposition du Service instructeur de la CCPR.

❖ Déclarations préalables

GRANIOU Rail Centre Est pour SYNERAIL : AK 138. La Plaine. Edification d'un pylône, pose de 2 antennes. Construction d'un local technique et clôture. Dossier traité par la Direction Départementale des Territoires.

Décision de non opposition délivrée par le Préfet le 18/10/2012.

FAURE / CARRY : 20 Rue de Bourbourey. AH 826. Pose d'une piscine en kit.
Arrêté positif du 23/10/2012.

GARIN : 5 Rue du 11 novembre 1918. AH 733 + 735. Construction d'une piscine.
Arrêté positif du 23/10/2012.

TCHOULAK K. : 10 Route de Chavanay. AK 523 + 525 + 526. Edification d'un mur de clôture.
Arrêté négatif du 25/10/2012.

CHORON V. : Champ du Pallet. AD 443. Construction d'une piscine.
Arrêté positif du 22/11/2012.



❖ Certificat d'urbanisme

SAFRAN : Clos des Lauriers. Certificats d'urbanisme de simple information (CUa) pour connaître le droit à l'urbanisme applicable au terrain.

Réponses apportées le 18/10/2012.

SAFRAN : RN7 / Chemin de la Pêche. AD 908. Certificat d'urbanisme de simple information (CUa) pour connaître le droit à l'urbanisme applicable au terrain.

Réponse apportée le 02/11/2012.

SAFRAN : Route de la Varèze. AC 327. Certificat d'urbanisme de simple information (CUa) pour connaître le droit à l'urbanisme applicable au terrain.

Réponse apportée le 02/11/2012.

❖ Arrêt du PLU

Dans sa séance du 22 octobre 2012, le Conseil municipal a arrêté le projet de Plan Local d'Urbanisme, et dressé conformément à l'article L 300-2 du Code de l'urbanisme, le bilan de la concertation associant la population, les associations locales et les autres personnes concernées dont les représentants de la profession agricole (de septembre 2006 à septembre 2012).

Le dossier de PLU a été diffusé pour avis aux Services de l'Etat et personnes publiques associées.

Nous vous tiendrons informés régulièrement, par le biais de Clonas Info et du site Internet de la commune, de l'avancée du dossier.

❖ Fiscalité de l'Urbanisme : Bilan et évolution

En novembre 2011, le Conseil municipal avait fixé à 4 % le taux de la **Taxe d'Aménagement** (TA), qui visait à simplifier le nombre d'outils de financement de l'aménagement, en se substituant à un certain nombre de taxes et participations dont la **Participation pour le Raccordement à l'Egout** (PRE).

En mars 2012, le gouvernement a modifié la loi et la procédure, en créant la **Participation pour l'Assainissement Collectif** (PAC) qui remplace la PRE depuis le 1^{er} juillet 2012 (*Loi de finances 2012-354*).

Comme la PRE, la PAC est due par le propriétaire de la construction nouvelle à raccorder et représente au maximum 80 % du coût d'un assainissement individuel.

Le Conseil municipal a voté le 18 juin 2012 pour une évolution du montant dû pour un raccordement à l'égout le portant à 2 100 €.

Lors de sa séance du 26 novembre 2012, le Conseil municipal a dressé le bilan de cette première année d'application de la TA, et décidé d'en ramener le taux à 3 % pour tenir compte notamment de l'entrée en vigueur de la PAC.

INFO. MAIRIE

Distribution des colis de Noël

Les membres du CCAS rendront visite aux habitants âgés de **73 ans et plus**

Jeudi 20 décembre 2012

pour leur offrir le traditionnel Colis de Noël, à partir de 14 heures

Ils termineront leur tournée par une visite au Club des Dynamiques.



Projet de fusion ViennAgglo / CCPR

Le Préfet de l'Isère a pris, conjointement avec le Préfet du Rhône, un arrêté interdépartemental portant projet de périmètre d'un nouvel Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) issu de la fusion entre ViennAgglo (18 communes, près de 70 000 habitants) et la CCPR (22 communes, près de 50 000 habitants).

Ainsi que le prévoit l'article 60.III de la loi du 16 décembre 2010, la proposition de fusion est soumise à l'avis des communes membres et des communautés.

Le Conseil municipal de Clonas s'est déjà prononcé contre cette fusion lors de la séance du 29 juin 2011 ; tout comme 21 des Conseils municipaux du Pays roussillonnais.

Le Conseil communautaire de la CCPR s'est à nouveau prononcé contre le 14 novembre 2012.

Le Conseil municipal de Clonas a une nouvelle fois affirmé à l'unanimité son opposition au projet de fusion dans sa séance du 26 novembre 2012.

Fêtes de fin d'Année

❖ La Mairie sera fermée

- Lundi 24 décembre 2012

❖ Bar Restaurant des Sports sera fermé

- Mardi 25 décembre 2012
- Mardi 1^{er} janvier 2013

Le Dauphiné Libéré sera alors en vente à la Boulangerie Frachon.

❖ Boulangerie Pâtisserie Frachon

Elle sera exceptionnellement ouverte :

- Lundi 24 décembre 2012 - De 6h à 19h
- Mardi 25 décembre 2012 - De 6h à 13h
- Lundi 31 décembre 2012 - De 6h à 19h
- Mardi 1^{er} janvier 2013 - De 6h à 13h

N'oubliez pas de commander vos desserts !

Recensement militaire

Les jeunes gens, filles et garçons, **nés en décembre 1996**, doivent se faire recenser en mairie **à partir de leur date anniversaire courant décembre 2012**, munis de leur carte nationale d'identité sécurisée et du livret de famille de leurs parents.

Cette démarche est nécessaire, car le diplôme remis lors de la Journée Défense et Citoyenneté est réclamé lors de l'inscription à :

- Un examen scolaire,
- Un concours d'entrée,
- Au permis de conduire (même en cas de conduite accompagnée).

Listes électorales



Dernier rappel

Inscriptions jusqu'au 31 décembre 2012 à 12h

Au terme de la loi, l'inscription sur les listes électorales est obligatoire (*article 9 du Code Electoral*).

Les listes électorales sont permanentes et font l'objet d'une révision annuelle.

Sont inscrits, sur leur demande, sur la liste électorale de la commune :

- Tous les électeurs qui ont leur domicile réel sur la commune
- Ceux qui figurent pour la 5^{ème} fois sans interruption, l'année de la demande d'inscription, au rôle d'une des contributions directes communales et, s'ils ne résident pas dans la commune, ont déclaré vouloir y exercer leurs droits électoraux

Il suffit de se rendre en mairie, pour les formalités d'inscription, avant la fin de l'année 2012, muni de la carte nationale d'identité et d'un justificatif de domicile.

Sont inscrits d'office sur la liste électorale de la commune :

- Ceux qui ont atteint ou atteindront leur majorité au 28 février 2013

Circuler en hiver



Qui déneige en hiver ?

- L'Etat doit déneiger les quelques 150 km qui sont à sa charge en Isère, dont la RN7, entre Chanas et Vienne
- Le Conseil général de l'Isère a en charge le déneigement des 5 160 km de routes départementales, dont la RD37b et le CD4
- Les communes ont en charge le déneigement de la voirie communale

Parce qu'il n'est pas possible, lorsqu'il neige, d'intervenir partout et en même temps, il faut organiser les moyens disponibles et prioriser les interventions.

Le Conseil général de l'Isère a donc hiérarchisé son réseau routier en 5 catégories, en fonction de la situation géographique et des enjeux de dessertes qui en dépendent (accès aux pôles d'activité, hôpitaux, collèges ...).

A Clonas, la commune a délégué, à l'entreprise Mondino, le salage et le déneigement des voies communales, en ...priorisant les voies à forte pente, le centre village ...

Les agents communaux du Service technique complètent le dispositif pour les accès aux espaces publics (école, place, mairie, agence postale, commerces ...).

Alerte relative à une tentative d'escroquerie

Plusieurs informations, transmises au Conseil général de l'Isère depuis fin novembre, font état d'un démarchage mené à domicile, ou par téléphone, principalement auprès de personnes âgées, par une entreprise leur proposant de réaliser des travaux d'économie d'énergie dans leur domicile.

Cette entreprise se dit mandatée par le Conseil général de l'Isère et affirme que ce dernier leur versera une aide de 2 000 €, une fois les travaux effectués.

Le Conseil général de l'Isère n'a mandaté aucune entreprise et appelle à la plus grande vigilance face à ce genre de technique de vente.



A noter : Lorsque vous êtes approchés par une société qui se réclame de la commune, de la CCPR, du Conseil général de l'Isère, nous vous conseillons de prendre aussitôt contact avec le secrétariat de la mairie.

ASSOCIATIONS COMMUNALES

Comité des Fêtes

→ Résultat du Téléthon :

La somme de 1 050 € a été récoltée



→ Au nom de l'AFM, Merci :

- A tous les généreux donateurs
- A l'ACCA de Clonas
- Au Tennis Club de Clonas
- Aux Anciens combattants
- Aux Blés d'Or d'Auberives sur Varèze



Tennis Club

Stages de tennis

Du 26 au 28 décembre 2012

► 5 - 6 ans (né en 2008, 2007, 2006)

Mini-Tennis

1h par jour

Tarif : 17 € pour 3 jours



► 7 - 17 ans

Club Junior

(groupe de 5 - 6 joueurs)

1h30 par jour

Tarif : 25 € pour 3 jours



Compétition

(groupe de 3 - 4 joueurs)

1h30 par jour

Tarif : 38 € pour 3 jours

Renseignements et Inscriptions :

Jusqu'au 19 décembre 2012.

Contact :

Ludivine CORTOT

06 83 00 94 52

ludicortot1@gmail.com



Gymnastique volontaire

Concours de coinche

Samedi 12 janvier 2013

A partir de 19 heures
Au foyer communal de Clonas

Nombreux lots !

Buvette

Casse-croûte

Pâtisserie

Soupe à l'oignon offerte



Inscriptions : sur place à partir de 19 h

Contact : Lucette JOURDAN au 06 86 44 07 68

Agenda : dates à retenir :

➤ Janus

« Veillée causerie » - Samedi 26 janvier 2013

Rendez-vous avec l'histoire de Clonas (période de la 2^{ème} guerre mondiale)



➤ Sou des Ecoles

« Loto » - Dimanche 27 janvier 2013

